

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 17 septembre 2024

Délibération n° 58 - 2024 relative à l'acceptation de dons de monsieur Franck DIARD

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne accepte les deux dons de monsieur Franck DIARD au profit de la Fondation de l'URCA d'un montant de 30000 euros et de 70000 euros dans le cadre de la convention de mécénat 2024-05-01.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	3
Nombre de pouvoirs	3		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation
La vice-présidente du conseil d'administration

Pour le président et par délégation,


le 19/09/2024

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Notes acceptation de dons de monsieur Franck DIARD

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/09/2024

Document mis en ligne le : 20/09/2024